



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 AVRIL 2026

Délibération n° 260409-05

**Désignation d'un représentant CAUE communal et
approbation de la convention d'accompagnement n° 26-001**

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Aldric MATHIEU, Mathilde POPINEAU, Célié CHANEAC

Secrétaire de séance : Célié CHANEAC

Excusés ayant donné pouvoir : Yann DAVIN à Sylvain DULOUTRE ;

Absents : Pierre HILY-BLANT ;

▲ 05. Désignation d'un représentant CAUE communal et approbation de la convention d'accompagnement n° 26-001

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère est à la disposition des collectivités publiques, qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'environnement.

Mme la Maire expose que la commune est concernée par la convention d'accompagnement n° **26-001** conclue avec le CAUE de l'Isère, ayant pour objet une **analyse complémentaire concernant la vente du terrain Michelette et une aide à la rédaction d'un nouveau cahier des charges de cession de terrain**. Cette convention prévoit une participation de la commune au fonctionnement du CAUE d'un montant total de **382,50 €**, versée selon les modalités prévues à la convention.

Mme la Maire précise que cette convention a été signée antérieurement au renouvellement de la fonction de maire et qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'en approuver les termes, d'en confirmer l'exécution au nom de la commune et de désigner le représentant communal appelé à siéger à l'assemblée générale du CAUE de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Chantal DURANTON en qualité de représentant de la commune de SARCENAS à l'assemblée générale du CAUE de l'Isère ;
- **APPROUVE** la convention d'accompagnement n° **26-001** conclue entre la commune de SARCENAS et le CAUE de l'Isère ;
- **ACCEPTE** la participation communale au fonctionnement du CAUE d'un montant total de **382,50 €** ;
- **CONFIRME** la poursuite de l'exécution de cette convention par la maire en exercice ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 09 avril 2026

La Maire, Annie PRAT

